

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le but du rallye aérien est avant tout de créer un moment de rencontre convivial en proposant aux équipages de se tester et de se perfectionner pour :

Réaliser une navigation ;
Respecter scrupuleusement un horaire ;
Regarder à l'extérieur de l'avion et à observer l'environnement.

L'Organisation

Les épreuves se déroulent selon les règles du vol à vue (VFR), uniquement en conditions VMC, en vue du sol, hors des nuages, et dans le respect des règles de l'air (veille anti-abordage ...).

1. L'organisateur fournit à chaque pilote la carte de la navigation prévue, les instructions de vol et la planche de photos à découvrir en vol. La carte, pas nécessairement aéronautique, est à une échelle entre 1/200.000 et 1/250.000.
2. L'usage d'aides à la navigation (VOR, GPS ...) est prohibé.
3. L'ordre et l'horaire des décollages sont fixés par l'organisateur.
4. L'organisateur peut différer, modifier, annuler, toute compétition ou épreuve, partiellement ou complètement, en raison de conditions météo défavorables ou de toute autre raison impérieuse.
5. Si les conditions Météo, ou autres, se dégradent pendant une épreuve, il appartient au commandant de bord de décider de poursuivre ou d'interrompre son vol.
6. La présence au briefing est obligatoire

Les Participants

7. Tout participant doit être **majeur**, et titulaire d'une **licence** FFA de l'année en cours.
8. Tout participant doit être en possession d'un **certificat médical datant de moins d'un an** :
 - soit le certificat médical aéronautique, s'il a moins d'un an ;
 - soit un certificat médical simple, attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive aérienne (voir votre médecin généraliste).
9. Le commandant de bord doit **être en règle** vis-à-vis de tous les textes applicables (*règles de l'air, papiers de l'avion, règlement de son aéro-club ...*).

En équipage

10. Participation au classement en équipage à 2, avec à bord un commandant déclaré(e) et un(e) équipier(e). L'équipier(e) peut être une personne majeure sans titre (ni expérience) aéronautique, un(e) élève pilote ou un(e) pilote breveté(e) mais dans tous les cas elle doit répondre aux points 8 et 9. La répartition des tâches à bord est à l'entière discrétion de l'équipage.

11. Tous les membres d'équipage doivent assister à tous les briefings.

L'Avion

12. Tout avion monomoteur d'aéro-club ou privé, en règle vis à vis de tous les textes applicables, peut être utilisé.

13. Tout avion doit bénéficier d'une assurance, valable pour toute la durée de la compétition, incluant une garantie en responsabilité civile conforme aux exigences du règlement CE785/2004 du 21/04/2004 et de l'arrêté EQUA 0501221A du 29/07/2005.

L'Enregistrement des vols

15. L'organisateur fournit des enregistreurs de vol qui lui permettent notamment d'analyser les vols, de détecter les écarts et de calculer les pénalités. Les équipages reçoivent une copie de leurs traces.

Contenu, Résultats et Classements

16. L'épreuve se compose d'un vol local d'environ 100 NM.

17. L'équipage reçoit des pénalités pour les écarts de route et de ponctualité, pour les observations non réalisées ou erronées et pour les consignes non respectées.

18. Le **gagnant** est l'équipage qui a reçu le moins de pénalités.

INSCRIPTION AVANT LE 09/07 EN CLIQUANT SUR LE LIEN CI-DESSOUS :

https://docs.google.com/forms/d/1VL3jLPBvfYjQQAKyGerblRuaWQAkTdlvKu_NC7B-ZsU/viewform